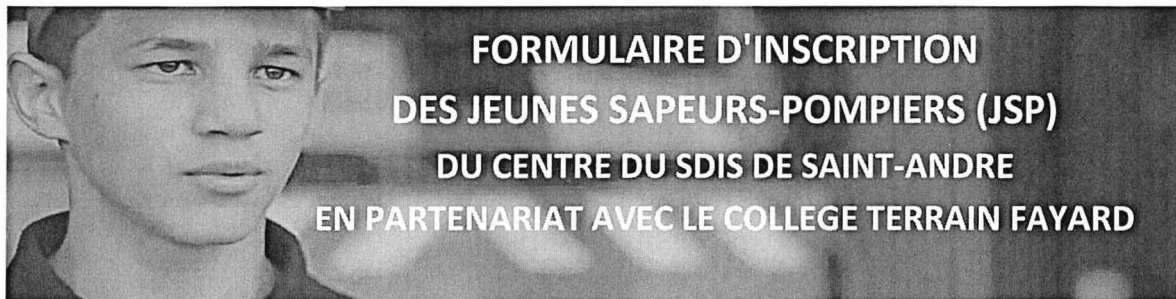




Collège Terrain Fayard



Le Jeune Sapeur-Pompier (JSP) est un jeune bénévole (fille ou garçon) qui montre de l'intérêt pour les services de secours et s'initie en compagnie de pompiers professionnels ou volontaires.

La formation débutera au mois de janvier 2023 pour une durée de 4 ans. La formation, encadrée par des sapeurs-pompiers ou bénévoles formés, se dérouleront tous les samedis matins de 8h30 à 11h30 pendant les périodes scolaires. Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements. À l'issue de la formation, vous pouvez obtenir le Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier (BNJSP) et accéder au recrutement des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV). Vous trouverez plus d'informations sur le site https://www.udsp974.re/jsp/ .

CONDITIONS D'ACCES:

- avoir entre 13 et 14 ans,
fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (pièce jointe),
fournir un certificat de vaccination antitétanique (copie des pages de vaccination),
certificat du savoir nager délivré par un maître-nageur,
compléter ce document (renseignements personnels, motivations et attestation parentale ou personne investie de l'autorité parentale) et le remettre au secrétariat de direction du collège Terrain Fayard avec les différents certificats au plus tard le vendredi 12 septembre 2022 à 12h00, dernier délai.

EPREUVES: elles auront lieu à partir du mois de septembre jusqu'au mois de novembre 2022.

- épreuves de français (dictée) et de mathématiques (grandeurs et mesures)
épreuves sportives
entretien individuel accompagné des parents

INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ELEVE:

NOM: PRENOMS:
NE (E) LE: A: classe:
ADRESSE:
TELEPHONE: EMAIL:

MOTIVATIONS DE L'ELEVE:

AUTORISATION PARENTALE:

Je soussigné (e):

NOM: PRENOMS:
EN QUALITE DE: PERE MERE OU AUTRE:
ADRESSE:
TELEPHONE: EMAIL:

autorise mon enfant qui s'engage à participer sur une période de 4 ans à la formation de Jeunes Sapeurs Volontaires (JSP) sur le centre du SDIS de Saint-André tous les samedis matins pendant les périodes scolaires. A Saint-André, le

Signature du parent

Signature de l'élève

ANNEXE II

CERTIFICAT MÉDICAL À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
(article L. 231-2-1 du code du sport)

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine,

Demeurant à :

Ou

Médecin de sapeurs-pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le :

JSP de la section de : n° de département :

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des jeunes sapeurs-pompiers et, plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-country
- Épreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours sportifs du sapeur-pompier
- Rassemblements techniques départementaux, régionaux et nationaux
- Autre :

Fait à :

Cachet et signature :

ANNEXE V

QUESTIONNAIRE MÉDICAL JSP

(à retourner au médecin non sapeur-pompier réalisant la visite médicale effectuée en amont du cycle III)
Les différentes rubriques sont à remplir par les parents et à compléter le jour de la visite avec le médecin.

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Antécédents familiaux : avez-vous connaissance de maladies particulières ? (cardiaques, pulmonaires, du diabète ou autres...)

Vaccinations : joindre une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.

Informez les parents que la vaccination Hépatite B est obligatoire pour rentrer en tant que sapeur-pompier. Il est conseillé de la pratiquer en JSP3 de façon à ne pas retarder le recrutement.

Antécédents personnels :

Votre enfant présente-t-il ou a-t-il présenté :

- Des troubles cardiaques
- Des troubles respiratoires (asthme)
- Des troubles digestifs explorés en milieu spécialisé
- Une scoliose
- Des crises convulsives
- Du diabète
- Un traumatisme crânien
- Des fractures, entorses ou luxations
- Un accident sérieux ou une hospitalisation
- Prend-il un traitement ?
- Porte-t-il des lunettes ou des lentilles ?

Si oui, pouvez-vous nous fournir son acuité visuelle sans correction et avec correction pour chaque œil ?

Si vous avez répondu OUI à une des questions, merci de nous fournir les comptes rendus du médecin ou de l'hôpital.

Merci de compléter

Poids :

Taille :